



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul



PKF ARSILON Commissariat aux
49 Boulevard Léon Blum
02100 SAINT QUENTIN

*Association d'Organisation de
Producteurs de Légumes
d'Industrie - A.O.P.L.I*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association d'Organisation de Producteurs de Légumes d'Industrie - A.O.P.L.I
37, chaussée Brunehaut - 80200 Estrées Mons



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul



PKF ARSILON Commissariat aux
49 Boulevard Léon Blum
02100 SAINT QUENTIN

Association d'Organisation de Producteurs de Légumes d'Industrie - A.O.P.L.I

37, chaussée Brunehaut - 80200 Estrées Mons

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de l'association d'Organisation de Producteurs de Légumes d'Industrie - A.O.P.L.I,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association d'Organisation de Producteurs de Légumes d'Industrie - A.O.P.L.I relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Association d'Organisation de Producteurs de Légumes d'Industrie - A.O.P.L.I
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2023

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Association d'Organisation de Producteurs de Légumes d'Industrie - A.O.P.L.I
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2023

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 17 juin 2024

KPMG SA



Maxime Brion

Commissaire aux comptes

Saint-Quentin, le 17 juin 2024

PKF Arsilon Commissariat aux comptes



Alexis Ricklin

Associé

ASSD ASS ORGA PRODUCTEURS LEGUMES INDU
37 CHS BRUNHAUT

80200 ESTREES MONS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	69 644		69 644	69 644
Constructions	7 123 103	2 531 371	4 591 732	5 164 872
Installations tech., matériels, outillage	27 120 741	21 645 042	5 475 699	6 092 719
Autres immobilisations corporelles	1 180	1 180		
Immo. en cours, avances & acomptes	657 913		657 913	81 767
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières				
Total	34 972 580	24 177 593	10 794 987	11 409 003
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 817 261		1 817 261	585 919
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	675 915		675 915	354 485
Autres créances	924 981		924 981	690 833
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				932 964
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 999 156		7 999 156	6 214 989
Total	11 417 314		11 417 314	8 779 190
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	506 088		506 088	325 706
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	506 088		506 088	325 706
TOTAL ACTIF	46 895 981	24 177 593	22 718 388	20 513 899

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	323	323
Report à nouveau	6 114	5 982
Résultat de l'exercice	2 030	132
Subventions d'investissement	3 077 964	3 077 458
Provisions réglementées		
Total	3 086 430	3 083 895
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	4 479 787	5 973 050
Découverts, concours bancaires	8 000 000	7 000 710
Associés et dettes financières diverses		1 900 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 533 548	1 306 894
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux	13 382	11 660
. Etat, impôts sur les bénéficiaires		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	126 053	46 144
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	61	306
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		607 207
Total	19 152 831	16 845 970
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	479 127	584 035
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	22 718 388	20 513 899

	du 01/01/2023	%	du 01/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	CA	au 31/12/2022	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	7 592 146	96,27	7 205 332	96,61	386 814	5,37
Production vendue	293 808	3,73	253 061	3,39	40 747	16,10
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	354 940	4,50	293 023	3,93	61 917	21,13
Total	8 240 895	104,50	7 751 416	103,93	489 478	6,31
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises	5 774 888	73,23	5 190 768	69,60	584 120	11,25
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	2 016 273	25,57	1 663 560	22,30	352 713	21,20
Total	7 791 161	98,80	6 854 328	91,90	936 833	13,67
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	28 619	0,36	26 727	0,36	1 892	7,08
Salaires et traitements	191 884	2,43	166 970	2,24	24 914	14,92
Charges sociales	45 983	0,58	42 768	0,57	3 215	7,52
Dotations amortissements, dep. et prov.	1 600 567	20,30	1 613 311	21,63	-12 744	-0,79
Autres charges	2	0,00	1	0,00	1	109,82
Total	1 867 055	23,68	1 849 777	24,80	17 278	0,93
Résultat d'exploitation	-1 417 321	-17,97	-952 689	-12,77	-464 633	-48,77
Produits financiers	183 425	2,33	51 015	0,68	132 410	259,55
Charges financières	493 760	6,26	248 774	3,34	244 986	98,48
Résultat financier	-310 335	-3,94	-197 758	-2,65	-112 576	-56,93
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	-1 727 656	-21,91	-1 150 447	-15,42	-577 209	-50,17
Produits exceptionnels	1 729 833	21,94	1 150 579	15,43	579 254	50,34
Charges exceptionnelles	147	0,00			147	#####
Résultat exceptionnel	1 729 686	21,93	1 150 579	15,43	579 107	50,33
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	2 030	0,03	132	0,00	1 898	#####

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC-2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au Plan Comptable Général. L'association applique pour les exercices ouverts à compter du 1/1/20 le règlement ANC-2018-06 relatif aux cptes annuels des pers. morales de droit privé/but non lucratif. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A ce jour, la guerre en Ukraine n'a pas d'impact sur l'activité de l'AOPLI.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....	69 644			69 644
Constructions.....	7 123 103			7 123 103
Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 858 590	410 406	2 148 256	27 120 741
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	82 947	657 912	81 767	659 093
Immobilisations financières.....				
Total.....	36 134 284	1 068 318	2 230 023	34 972 580

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....	1 958 230	573 141		2 531 371
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 765 871	1 027 426	2 148 256	21 645 042
Autres immobilisations corporelles..	1 180			1 180
Total.....	24 725 282	1 600 567	2 148 256	24 177 593

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :	
Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	L	8,10,15,20 ans				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	5 ans				
Autres immobilisations corporelles	L	3 et 10 ans				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

--

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				
Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Clients.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	3 924 246	3 924 246	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	1 261 289
Autres créances.....	720 338
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	12 479 787	9 498 232	2 981 556	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	6 533 548	6 533 548		
Dettes fiscales et sociales.....	139 496	139 496		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....				
Produits constatés d'avance.....	479 127	479 127		
Total.....	19 631 958	16 650 403	2 981 556	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	7 454
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	1 968 297
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

Ce poste correspond à la quote-part des investissements financés par le FO et les subventions, et dont la charge d'investissement n'est pas encore constatée.

Son montant est de 479 127 €.

Concernant les transferts de charge en 2023 ,240 327 € seront refacturés aux OP OPL VERT et OPLINORD en tant que quote-part de charge pour garantir l'équilibre du bilan de l'AOPLI.

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts.....	171 439
Avals et cautions.....	
Autres engagements donnés.....	

VOIR CI-JOINT *

Emprunt souscrit à la BNP soit 4472333 € à fin 2023=Hypothèque conventionnelle donnée à la BNP à hauteur de 13 417 000 €.

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....	
Crédit-bail mobilier.....	7 663 252
Crédit-bail immobilier.....	
Locations longue durée.....	
Autres engagements réciproques.....	

CB 2 MACH.POIS (du 15/04/2019)	458717.98	CB 2 MACH.POIS (du 09/06/2022)	956704.38
CB 1 MACH.POIS (du 31/07/2019)	234501.79	CB CUEUILL HV (du 13/06/2022)	731781.47
CB 1 MACH.POIS (du 22/04/2020)	678044.52	CB MATERIELS (du 11/05/2023)	1453489.54
CB 2 MACH.POIS (du 31/03/2021)	739818.22	CB MATERIELS (du 11/05/2023)	1453489.54
CB 2 MACH.POIS (du 23/05/2022)	956704.08		

Engagements reçus

Avals et cautions.....	
Autres engagements reçus.....	

Effectifs

9,54

Autres informations significatives

L'AOPLI n'a pas de personnel permanent, elle ne recrute que du personnel saisonnier entre le mois de mai et le mois d'octobre.

* RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

◆ Renseignements complémentaires

L'Association d'Organisations de Producteurs de Légumes d'Industrie (A.O.P.L.I) a été fondée entre O.P.-L.-V.E.R.T. et le Groupement de Productions de Légumes de la Conserverie de Vaumoise (G.P.L.C.V.). L'OP-L-VERT et le GPLCV ont fusionné au 30/06/05 avec effet rétroactif au 1er janvier 2005. L'OPLINORD a rejoint l'OP-L-VERT au sein de l'AOPLI en 2005. Depuis l'exercice 2007, l'OPLINORD participe au programme opérationnel de l'AOPLI.

L'association a pour objet la gestion totale, la mise en œuvre partielle et la présentation des Programmes Opérationnels délégués par ses adhérents reconnus Organisation de Producteurs au titre du règlement CE 2200/96

A ce titre, 720 338 euros de subventions à recevoir ont été comptabilisées à la clôture de l'exercice pour 2023.

104 907 euros de reprise sur produits constatés d'avance ont été comptabilisés en 2023 afin de financer 50% du montant de la dotation aux amortissements 2023 sur les immobilisations éligibles.

Évolution sur 2018 des modalités de financement du fond opérationnel : l'AOPLI est passée d'un mode de financement par contribution au fond opérationnel à un mode d'alimentation par ressources propres.

Les tonnages livrés en 2023 à l'AOPLI sont de 14 761 T soit 5 283 T de moins qu'en 2022.

Pour ce qui concerne les emprunts, l'AOPLI avait reconduit en 2021 et 2022 son crédit CT avec le Crédit Agricole à hauteur de 13 000 000 €, 15 000 000 € en 2023 et pour 2024 à hauteur de 15 000 000 €.

L'emprunt souscrit pour la construction de l'usine de parage suit son évolution jusqu'en 2026.

L'AOPLI a souscrit des machines au travers de 3 crédits baux.

Le CA 2023 est de 7 885 954 € et progresse de 427 561 € par rapport à 2022.

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

(Conventions conclus à des conditions normales de marché)

Mise à disposition de personnel :

Convention entre OP-L-VERT et AOPLI : 31 636 euros H.T. en 2023 (compte 611000)

Avance de trésorerie :

Convention entre OP-L-VERT et AOPLI de rémunération de l'avance de fonds sur base du taux mensuel euribor +1 point du montant total de l'avance soit 136 129 euros H.T. en 2023 (compte 768000)

Convention entre OPLINORD et AOPLI de rémunération de l'avance de fonds sur base du taux mensuel euribor +1 point du montant total de l'avance soit 47 296 euros H.T. en 2023 (compte 768000)

Refacturation de prestation d'expédition de légumes :

Pour OP L VERT 206 743 euros HT (compte 706200)

Pour OPLINORD 65 914 euros HT (compte 706200)

Prestation assistance accompagnement technique parcelles :

Pour OP L VERT 16 038 euros HT (compte 706200)

Pour OPLINORD 5 113 euros HT (compte 706200)

RÉSULTAT FINANCIER :

• Autres produits financiers	183 425
• Intérêts court terme CA	- 376 982
• Intérêts long terme BNP	- 116 778
	<hr/>
	- 310 335

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

. Produits de cession éléments actifs immos corporelles	+ 1 010 000
. Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat/parage	+ 719 833
- Charges sur exercices antérieurs	- 147